

Image not found or type unknown



Diffamation ou non au travail?

Par **anonymef**, le **12/06/2008** à **21:48**

bonjour,

j'ai été convoqué par mon chef pour m'expliquer sur mon soit disant comportement au travail. plusieurs de mes collègues masculins (je suis une femme) se seraient vanté d'avoir eu des relations sexuelles avec moi lors de mes postes en donnant des soit disant detail sur les positions, les sous-vêtements que je portais.... relations que je n'ai jamais eu.

puis je porter plainte pour diffamation sachant que cela affecte mon travail, ma crédibilité (mon chef en a entendu parlé donc difficile d'être crédible après) et mon honneur? ou dois je faire une main courante?

merci pour votre aide.